

Le CO...LISSAGE des absences sur les primes

ÇA URGE !



La Poste doit revoir en 2022 sa politique répressive envers les personnels en matière de primes. La pandémie a fait exploser le trafic Colis, les bénéfices de La Poste et a aggravé les conditions de travail. Il est inconcevable dans ce contexte que La Poste continue à garder un système d'attribution des primes basé sur le présentéisme aussi draconien et injuste.

Pour la CGT les absences pour maladie et grève ne doivent pas impacter les primes, que ce soit la prime Bonus (tous les trimestres) et le Challenge (2 derniers mois de l'année).

La Poste doit arrêter de culpabiliser et de sanctionner financièrement le personnel par ces systèmes de primes discriminatoires. Certaines organisations syndicales doivent arrêter de cautionner par leurs signatures ce dispositif pervers.

Notre travail présent et à venir ne doit pas être dicté par des primes discriminatoires. Par sa politique généralisée de bas salaires, La Poste rend ses personnels dépendants financièrement des primes basées sur le présentéisme. Nombre de nos collègues vont au travail malade avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur leur santé et celle de leurs collègues. La pandémie COVID a démontré la nécessité de se protéger et de se prémunir collectivement. La Poste doit être exemplaire par ses décisions en supprimant le critère de présentéisme. Un tel dispositif incite les collègues à venir travailler malade au risque de contaminer les autres.

La CGT exige :

- ▶▶ 1200 Euros de prime challenge et 1000 € de prime bonus par trimestre pour toutes et tous sans aucun critère,
- ▶▶ Un volant de remplacement à la hauteur de 25 % pour permettre le départ en congés de toutes et tous durant les différentes périodes de l'année dont la Peak Période,
- ▶▶ le II-1 comme grade de base avec un repyramidage de tous les grades sur la base d'un SMIC à 2000 € bruts,
- ▶▶ le 13^{ème} mois,
- ▶▶ le droit à la promotion pour tous avec un plan de carrière favorisant une augmentation de salaire avec refonte des grilles indiciaires et salariales,
- ▶▶ un coup de chapeau avec l'attribution de 50 points d'indice pour les départs à la retraite.

**LA CGT EXIGE UNE NÉGOCIATION
SUR LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIMES AU COLIS.**

